

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Du 3 octobre 2024 à 18h

Mairie de Meymac

L'an deux mille vingt – quatre,

Le trois octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 23 septembre 2024

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Dominique LIEBERT, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Régis HOUBIGAND, Maurice TINDELIERE

Avait donné procuration : Jean-Pierre SAUGERAS à Anne Marie AUBESSARD, Alain VERMOREL à Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE

Le Comité Syndical désigne Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des votes.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

La Présidente rappelle le compte rendu de la réunion précédente du 12 avril 2024, envoyé par mail.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Souscription à un Compte à terme

La Présidente rappelle que la loi offre au Trésor Public la possibilité de proposer aux collectivités territoriales, ainsi qu'à leurs établissements publics, la possibilité d'ouvrir des comptes à terme.

Il convient donc, compte tenu de l'intérêt de la procédure, de prendre une délibération autorisant Madame la Présidente à ouvrir des comptes à terme auprès du Trésor Public. Au cas présent, la vente du village de vacances a généré 450 000 € de recettes. Il est proposé de renouveler l'opération en plaçant 250 000 € sur une période de 6 mois.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votes :

- Autorise La Présidente à souscrire un ou plusieurs placements financiers, de diverses durées, dans la limite de 250 000 € au global sur 6 mois, et dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales, et des textes en vigueur et instructions relatives aux comptes à terme,
- Autorise La Présidente à déposer toute demande d'ouverture de compte à terme et à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.

3. Destination des coupes de bois - exercice 2024

Madame la Présidente donne lecture au comité syndical de la lettre de l'office national des Forêts concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer pour choisir la destination des coupes prévues pour l'année 2023 (désignées dans le tableau ci-dessous) :

- vente avec mise en concurrence à la diligence de l'ONF (vente de gré à gré par soumissions proposée en priorité à l'Ecole Forestière de Meymac) si les opportunités se présentent

- délivrance pour les besoins de la collectivité

Foret	Parcelle	Surface	Coupe	Destination
Forêt du SI de Sèchemailles	2.B	2.36	IRR	VENTE BF
	2I	0.65	E1	VENTE BF
	2K	1.86	IRR	VENTE BF
	3B	1.26	IRR	VENTE BF
	3G	1.41	E1	VENTE BF

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Précise que le délai d'exploitation est fixé à une année à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance et que l'exploitation devra avoir eu en dehors de la période d'activité touristique,
- Autorise, dans le cas où les critères de biodiversité et de fertilité du sol le permettent, l'export des menus bois,
- Donne mandat à l'ONF pour fixer en son nom les prix plancher des produits à vendre,
- Précise que les frais d'exploitation des bois seront avancés par l'ONF,
- Donne pouvoir à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas précédents.

4. Occupation du restaurant

Madame la Présidente indique qu'un bilan de la saison 2024 est prévu avec les actuels exploitants mais que les retours clients sont plutôt négatifs.

Le Syndicat va donc relancer une procédure d'appel à candidature au cours du mois de novembre pour une autorisation d'occupation temporaire de 1 an.

Au mois de décembre 2024, il sera présenté les différentes candidatures au comité syndical.

5. Projets pour 2025

Les membres du Comité Syndical échangent sur les différents projets à mettre en œuvre ou à programmer pour le budget 2025 du Syndicat :

- Réfection du sentier autour du Lac (zones boueuses)
- Station de vidange de l'aire de camping-car à revoir (suite à des problème d'évacuation de cet été)
- Changement de la remorque
- Kiosque sur la plage verte
- Installation de panneaux pédagogiques sur la faune
- Projet de la « Maison des 3 petits cochons »
- Installation d'une deuxième table de tennis de table
- Aire de bivouac
- Raccordement électrique plage verte

La Présidente évoque également un projet de construction d'un bâtiment en vue d'accueillir le Club de Kayak en lien avec la Station Sport Nature Haute Corrèze

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée 19h.



La Présidente,

A M Aubessard

Anne Marie AUBESSARD

La secrétaire de séance,

Monique Beauvy-Vieillemaringe

Monique BEAUVY-VIEILLEMARINGE